

Mots-clés : SENAT

Les sénateurs veulent une justice de 1ère instance "plus simple et accessible"

PARIS, 16 octobre 2013 (AFP) - Les sénateurs veulent une justice de première instance "plus simple et accessible", selon les conclusions d'une mission d'information rendues publiques mercredi.

Un rapport, cosigné par les sénateurs Yves Détraigne (UDI-UC) et Virginie Klés (PS) et soutenu par la commissions des lois du sénat, sera prochainement présenté à la garde des Sceaux Christiane Taubira.

Tribunal de grande instance, tribunal d'instance, conseil des prud'hommes, tribunal de commerce, tribunal paritaire des baux ruraux, tribunal des affaires de la sécurité sociale... le code de l'organisation judiciaire mentionne aujourd'hui presque une vingtaine de juridictions qui diffèrent par leurs compétences, leur composition et leur procédure.

Pour simplifier ce maquis judiciaire, le rapport sénatorial préconise d'abord de créer des guichets universels de greffe (GUG) dans tous les tribunaux d'instance, de grande instance et dans les conseils des prud'hommes pour servir et informer les administrés dans leurs démarches. Les tribunaux de commerce ne seraient pas pour l'instant concernés par cette réorganisation.

On pourrait notamment "s'informer sur le suivi de son dossier" en s'adressant à la structure la plus proche de son domicile même si le jugement intervient ensuite dans un tribunal plus éloigné, a expliqué lors d'un point presse Virginie Klés.

Ces propositions s'inscrivent dans le prolongement de la réforme de la carte judiciaire qui, selon Yves Détraigne, a mis la charrue avant les boeufs "en touchant à l'implantation des lieux de justice avant même de se préoccuper de leur organisation".

Cette réforme implique la mise en place préalable de moyens informatiques (système Portalis) pour connecter l'ensemble de ces juridictions entre elles, ainsi qu'une formation et une meilleure rétribution des personnels qui devront faire preuve de polyvalence.

A terme, les rapporteurs suggèrent la création de Tribunaux de première instance (TPI) au siège des actuels tribunaux de grande instance, réunissant les compétences des TGI et des tribunaux d'instance. Pas question pour autant de supprimer les autres sites qui deviendraient des "chambres détachées du TPI". Le projet prévoit également de revoir le statut des juges de proximité, de créer une juridiction de sécurité sociale unique et de maintenir, dans un premier temps, l'autonomie juridictionnelle des conseils des prud'hommes et des tribunaux de commerce.

"Ce projet n'a rien de révolutionnaire, ni de traumatisant pour les personnels de justice. Il a pour unique vocation de simplifier notre système et de faciliter l'accès à la justice de nos concitoyens", a souligné Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois du Sénat.

pr/at/fm